

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 août 1958

La séance est ouverte à onze heures.

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

**M. McCleave** dépose les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> rapports du comité permanent des bills d'intérêt privé en général.

**M. Fraser** dépose le 9<sup>e</sup> rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

### L'ÉNERGIE ATOMIQUE

#### DÉCLARATION AU SUJET DU RAPPORT DE L'ONU SUR LES EFFETS DE LA RADIATION—SUSPENSION DES ESSAIS

**L'hon. J. W. Monteith** (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à l'énoncé que le premier ministre a fait hier à la Chambre, je voudrais formuler quelques observations sur le rapport de la commission scientifique de l'ONU sur les effets de la radiation atomique, rapport qui, vous le savez, a été publié dimanche dernier. Ce rapport m'intéresse beaucoup, en ma qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, étant donné qu'il porte sur des questions importantes pour la santé de la population canadienne.

Certaines des conclusions du rapport ont déjà soulevé un très vif intérêt. Voici un passage des conclusions générales:

A l'heure actuelle, l'humanité est surtout exposée à la radiation ionisante provenant de sources naturelles, de procédés médicaux et industriels, ainsi que de la contamination du milieu par suite d'explosions nucléaires. Une partie seulement de la population est exposée aux effets des travaux de recherche et des procédés médicaux et industriels, tandis que toute la population est exposée à la contamination par le milieu ou par les sources naturelles. Les sources artificielles de contamination auxquelles l'homme est exposé à son travail dans l'industrie ou dans la recherche scientifique sont précieuses pour la science et la technologie. On peut en contrôler l'usage et diminuer les dangers de l'exposition à ces substances en perfectionnant les moyens de protection et de sécurité. L'emploi des rayons-X et des isotopes radioactifs en médecine pour fins de diagnostic et de thérapeutique est un bienfait pour l'humanité, et il peut être contrôlé. La contamination du milieu par suite de l'explosion d'armes nucléaires vient augmenter les niveaux des radiations dans le monde, ce qui présente de nouveaux dangers, en grande partie non encore identifiés, pour les populations présentes et futures. Ces dangers, de par leur nature même, échappent à tout contrôle de la part des personnes qui y sont exposées. La

commission conclut que toutes les mesures conçues pour minimiser l'irradiation des populations servira l'intérêt de la santé de l'homme. Ces mesures comprennent le soin d'éviter toute exposition qui ne serait pas nécessaire au cours d'applications industrielles, médicales et autres d'ordre pacifique d'une part et, d'autre part, la cessation des explosions d'armes nucléaires qui contaminent le milieu. La commission sait pertinemment que la question d'un contrôle efficace de toutes ces sources de radiation appelle des décisions d'ordre national et international qui débordent le cadre de son travail.

Ces conclusions se fondaient sur des renseignements scientifiques obtenus de sources mondiales. Le Canada, en tant que membre de la commission des 15 pays, souscrit au rapport dans son ensemble. Les renseignements techniques dont le gouvernement dispose ne le conduisent pas à contester ces conclusions.

Le rapport fait observer que les renseignements actuels sur le degré et les effets de la radiation sont insuffisants pour qu'on puisse en mesurer avec précision tous les risques. En dépit de cette grande incertitude, il est évident qu'on ne saurait négliger la menace à la santé. D'autre part, dans l'établissement du programme du gouvernement à propos de l'emploi, à diverses fins, des sources de radiation, il y a lieu de tenir compte de la menace à la santé, à la lumière de tous les autres éléments pertinents.

Le comité des Nations Unies a signalé que des moyens suffisants de protection et de sécurité existent à l'égard des affectations de la radiation sur le plan de l'industrie, des recherches et de la médecine. Mon ministère s'en occupe activement depuis 1949, année où la division de la protection contre la radiation a été établie. Ce service donne des conseils techniques sur la santé et la sécurité dans l'emploi, à des fins de recherche ou à des fins industrielles et médicales, des rayons-X et des radioisotopes. Sous ce rapport, il collabore étroitement avec la commission de contrôle de l'énergie atomique et les autres organismes saisis de ce problème.

Pendant un certain nombre d'années, ce service a aussi procédé à des mesures et fait des études en vue de déterminer les effets possibles que l'exposition aux radiations provenant du milieu pouvait avoir sur la santé. On projette d'élargir les cadres de ces calculs d'intensité et de ces études biologiques pour combler certaines lacunes importantes dans notre connaissance des effets biologiques de la radiation.